

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, lundi, le 16 février 2009 à 20h00, à laquelle sont présents:

M. Yvan Larouche, conseiller  
Mme Claudine Paré, conseillère  
M. Serge Labonté, conseiller  
M. Serge Simard, conseiller  
M. Jean-Robert Fortin, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Henri Cloutier, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe  
M. Roch Lemieux, directeur général et trésorier

Absence motivée : M. Jean-Martin Cliche, conseiller

4204-160209 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

**PÉRIODE DE QUESTIONS # 1**

. Aucune

**RAPPORTS**

. Rapport des permis janvier 2009

. Rapport budgétaire janvier 2009

4205-160209 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2009**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009.

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la Greffière est dispensée d'en faire la lecture.

4206-160209 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 900145 à 900210	246 032.17 \$
Numéros 900211 à 900216	385 504.95 \$
Numéros 900217 à 900219	15 074.02 \$
Numéros 900220 à 900223	20 604.21 \$
Numéros 900224 à 900226	8 706.30 \$
Numéros 900227 à 900286	132 833.34 \$

4207-160209 **ÉCOLE SECONDAIRE MONT STE-ANNE – MUR D’ESCALADE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement de verser la somme de 4 000 \$ à titre d’aide financière pour le projet du mur d’escalade.

4208-160209 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1096-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d’adopter le Règlement No 1096-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour:*

- *ajouter dans la zone 37-H l’usage habitation unifamiliale jumelée (Ha2);*
- *Déterminer les normes de lotissement pour l’usage habitation unifamiliale jumelée;*
- *Abroger les usages autres que les usages habitation unifamiliale isolée et habitation unifamiliale jumelée;*
- *Modifier les normes d’implantation relativement à la hauteur d’un bâtiment. »*

4209-160209 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1097**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d’adopter tel que modifié lors de la séance de consultation publique, le Règlement No 1097 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.A.) et portant le numéro 972 pour:*

- *Assujettir à l’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale, toute demande de permis de construction, de rénovation extérieure et d’aménagement paysager comprise dans la zone 37-H. »*

4210-160209 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1101-1**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement d’adopter le Règlement No 1101-1 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 967 pour:*

- *Modifier, dans les zones 41-H, 46-H, 47-C, 49-H et 50-C, les normes d’implantation relativement à la hauteur d’un bâtiment en étage et en mètre. »*

4211-160209 **ADOPTION RÈGLEMENT NO 1103**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 1103 intitulé : « Règlement d'emprunt décrétant des travaux municipaux pour améliorer les infrastructures municipales soit : l'aqueduc, les égouts sanitaire et pluvial et des travaux de voirie dans le cadre du projet « Domaine de l'Avalanche » comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 420 000 \$, remboursable en dix (10) ans. »

4212-160209 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 1105**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'adopter le projet de Règlement No 1105 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et portant le numéro 1037 pour modifier la définition relative à l'expression « Équipements et infrastructures ».*

4213-160209 **FERMETURE ET ABOLITION DE L'ANCIEN CHEMIN (DOMAINE DE L'AVALANCHE)**

Attendu qu'en vertu de l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes;

Attendu que la Ville de Beaupré est propriétaire d'un ancien chemin montré à l'originnaire et que par l'effet de la Loi elle est demeurée propriétaire dudit chemin qui n'est plus existant depuis plusieurs années;

Attendu le plan projet de lotissement préparé par l'arpenteur géomètre Benoit Émond, version 12, en date du 8 décembre 2008 sous la minute 29 624 relativement au projet de développement domiciliaire « Domaine de l'Avalanche »;

Attendu qu'en vertu des pouvoirs conférés par l'article 248 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville de Beaupré désire abroger l'ancien chemin montré à l'originnaire tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur géomètre Benoit Émond, en date du 11 février 2009, sous la minute 32390.

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement que la Ville décrète la fermeture et l'abolition de l'ancien chemin montré à l'originnaire tel que décrit à la description technique préparée par l'arpenteur géomètre Benoit Émond, en date du 11 février 2009, sous la minute 32390.

4214-160209 **SOUSSION SUR INVITATION CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser Mme Johanne Gagnon, greffière à demander des soumissions sur invitation pour l'entretien ménager des bâtiments de la ville et d'inviter les personnes suivantes à soumissionner :

- Nettoyeur GM
- Derko
- Entretien Bélanger
- Entretien d'édifices Capitale
- Les Services Mc Kinnon inc.
- Entretien ménager Unick

- Madame Élise Maheux
- M. Mario Fortier
- M. Gérald Lessard
- Mme Hélène Saillant

4215-160209 **PUBLICITÉ JOURNAL L'AUTRE VOIX –JOURNAL L'HABITATION**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le cahier spécial consacré aux territoires de La Côte de Beupré publiée dans le journal « L'Autre Voix » au coût de 817,00\$ soit 1/4 page.

4216-160209 **FESTIVAL ARTS ET REFLETS**

. Campagne de financement

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement de verser la somme de 250,00 \$ à titre d'aide financière dans le cadre du Festival Arts et Reflets qui se tiendra du 7 au 9 août 2009.

4217-160209 **RENONCIATION D'INTÉRÊTS DANS LES LOTS #16-2 ET 687-P**

Attendu que la Ville de Beupré désire acquérir une partie du lot 687-P et une partie du lot 16-2 pour reconfigurer la rue Valmont dans le cadre du projet de développement résidentiel «Faubourg de la Crête phase II»;

Attendu que ces parcelles font l'objet d'une requête en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale no 200-17-010672-087;

Attendu que le Syndicat des copropriétaires de la Copropriété Domaine Val-Des-Neiges, Phase III désire être déclarée propriétaire de ces parcelles. Ledit Syndicat s'est déjà engagé envers la Ville à céder une partie de ces lots pour reconfigurer la rue Valmont en vertu d'une entente datée du 21 février 2008;

Attendu que pour mener à bien ce projet, la Ville n'entend faire aucune obstruction à la requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale numéro de cour 200-17-010672-087.

Attendu qu'en vertu du jugement rendu par l'Honorable Édouard Laliberté, J.C.S. le 23 juillet 1968, dans le dossier portant le numéro 135-620, la Ville de Beupré est devenue propriétaire du lot 15-P par le biais de la Commission du Parc du Mont Ste-Anne et aux termes de l'acte notarié passé devant Me Gérard Beauregard, notaire, le 5 novembre 1968 et enregistré le 11 novembre 1968 sous le numéro 52 440;

Attendu que la Ville de Beupré est devenue propriétaire du lot 870-51 par acte notarié passé devant Me Guy Beauregard, notaire, le 18 août 2008 et enregistré le 19 août 2008, sous le numéro 15 510 141;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Labonté et résolu unanimement de déclarer que la Ville renonce à toute obstruction et acquiesce à la requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale intentée en Cour supérieure et portant le numéro 200-17-010672-087.

4218-160209 **ADJUDICATION DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 899, 900 ET 1091**

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaupré accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale pour son emprunt de 1 297 000 \$ par billets en vertu des règlements numéros 899, 900 et 1091, au prix de 98,32900 et échéant en série 5 ans comme suit :

127 800 \$	3,00000%	24 février 2010
133 800 \$	3,10000%	24 février 2011
139 800 \$	3,55000%	24 février 2012
146 300 \$	4,00000%	24 février 2013
749 300 \$	4,25000%	24 février 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

4219-160209 **MODALITÉS DE L'ÉMISSION : RÈGLEMENTS NOS 899, 900 ET 1091**

ATTENDU QUE la Ville de Beaupré se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 297 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement No 899	162 800 \$
Règlement No 900 subv. PADEM	740 200 \$
Règlement No 1091	394 000 \$

ATTENDU QU'il serait avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Madame la conseillère Claudine Paré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le trésorier;

QUE les billets seront datés du 24 février 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 127 800 \$
2. 133 800 \$
3. 139 800 \$
4. 146 300 \$
5. 153 000 \$
5. 596 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 24 février 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme

prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 899, 900 et 1091 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

4220-160209 **ENTENTE PISCINE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Robert Fortin et résolu unanimement d'autoriser M. Gilles Carrier, directeur des loisirs à signer une entente avec Domaine des Neiges pour l'utilisation de la piscine pour une période de neuf (9) semaine au coût de 5 500,00 \$ plus les taxes applicables.

4221-160209 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE AMIANTE**

Considérant l'appel d'offres publiques pour le remplacement de la conduite amiante;

Considérant les soumissions reçues :

Henri Labbé & Fils inc.	1 159 016.30 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	554 195.93 \$
Inter-Cité Construction Ltée	746 648.24 \$
GPC Excavation inc.	755 675.55 \$
Construction et Pavage Portneuf inc.	735 263.69 \$
La Cie Wilfrid Allen Ltée	706 930.48 \$
Excavation Marcel Fréchette inc.	836 261.35 \$
Giroux et Lessard	842 473.72 \$
Construction BML	827 512.59 \$
Excavation Jos Pelletier (2007) inc.	851 975.99 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission, soit celle de « Les Excavations Lafontaine inc. » au montant de 554 195.93 \$ incluant les taxes.

4222-160209 **UTILISATION D'UN TERRAIN DE LA VILLE POUR DES MARIAGES**

Attendu la demande formulée par l'Hôtel Château Mont Ste-Anne pour l'utilisation d'un terrain situé au fond de la rue Ste-Marguerite, près du fleuve, pour des cérémonies de mariage;

Attendu que l'Hôtel Château Mont Ste-Anne sera responsable de l'organisation de ces cérémonies;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvan Larouche et résolu unanimement d'autoriser l'Hôtel Château Mont Ste-Anne à utiliser gratuitement ledit terrain.

**AVIS DE MOTION** (règlement no 1104)

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Serge Simard qu'il y aura présentation à une séance ultérieure d'un règlement d'emprunt décrétant des travaux municipaux pour l'installation de lampes de rues et pavage de rues comportant une dépense et un emprunt n'excédant pas 676 000 \$, remboursable en dix (10) ans.

**PÉRIODE DE QUESTIONS #2**

. Aucune

4223-160209 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Serge Simard et résolu unanimement que cette séance soit levée à 21 h 28.

---

Henri Cloutier  
Maire

---

Johanne Gagnon, greffière et  
directrice générale adjointe